

## **ARTICLE 1: ORGANISATEUR**

L'Automobile Club de l'Ouest (ci-après « ACO »), association Loi 1901, enregistrée sous le numéro SIREN 775 652 316 ayant son siège social Circuit des 24 Heures, 72019 Le Mans Cedex 2, (ci-après dénommée l'«Organisateur») organise, du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 9h00 au dimanche 24 décembre 2022 à 23h59 (heure de Paris) (ci-après la « Durée du Jeu »), un jeu concours (ci-après le « Jeu »).

#### **ARTICLE 2: LES PARTICIPANTS**

Le Jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique (ci-après le ou les « Participant(s) »), à l'exclusion des salariés et administrateurs de l'Organisateur et de ses filiales, de ses fournisseurs et prestataires et des personnes ayant des liens de parenté avec le personnel de l'Organisateur ou de ses filiales.

L'Organisateur précise qu'une personne mineure ne peut participer au Jeu qu'après avoir obtenu l'autorisation de ses parents ou de son représentant légal. Un contrôle des parents ou du représentant légal du mineur est exigé lors de la participation au Jeu du mineur, ainsi qu'au moment de la récupération des lots.

Le mineur qui ne serait pas en mesure de bénéficier du lot qu'il vient de gagner, en raison de sa nature, pourra désigner la personne majeure de son choix comme bénéficiaire.

### **ARTICLE 3: MODALITES DE PARTICIPATION**

Pendant la durée du Jeu, le Participant aura la possibilité d'accéder à la page d'annonce du Jeu soit en se connectant sur son compte personnel Facebook, Twitter ou Instagram et en accédant à l'une des pages officielles des réseaux sociaux gérés par l'Organisateur et le cas échant par ceux de ses Partenaires, soit par le biais d'une newsletter qu'il peut recevoir par mail, soit par le biais d'un article rédigé sur le site officiel de l'ACO : lemans.org.

Pour accéder à la page de Jeu, le Participant devra cliquer sur une URL dédiée lui permettant d'accéder au calendrier (ci-après « le Calendrier de l'avent ») dans lequel s'afficheront plusieurs numéros de 1 à 24 correspondant aux 24 premiers jours du mois de décembre, le Participant devra cliquer sur « Jouer » pour continuer.

Le Participant devra ensuite cliquer sur le bouton « Valider » après avoir rempli un formulaire de contact indiquant : nom, prénom, adresse mail, pays.

Il devra ensuite cocher, après avoir pris connaissance du règlement de Jeu consultable sur la page du Jeu, la case « j'accepte les conditions de participation » pour participer et communiquer ses données personnelles suivantes : nom, prénom, adresse mail, pays.

Pour jouer, le Participant pourra cliquer exclusivement sur la case affichant le numéro du jour (ci-après « le jour J »), les autres cases relatives aux numéros n'étant de toute façon pas accessibles. Le Participant devra ensuite gratter les 9 cases pour découvrir si une case gagnante apparait.

Une seule participation par personne et par jour sera prise en compte.



### ARTICLE 4: DUREE DU JEU

Le Jeu sera ouvert du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 9h00 au dimanche 24 décembre 2022 à 23H59 (heure de Paris).

#### **ARTICLE 5: DESIGNATION DU GAGNANT**

Chaque jour, le Participant qui découvrira une case gagnante sera le gagnant du jour, il y aura un (1) gagnant par jour, à l'exception du mardi 13 décembre 2022 où il y aura 3 (trois) gagnants.

Le ou les gagnants se verra (verront) attribuer le lot du jour précisé à l'article 6.

Les gagnants seront contactés pour confirmation de leur lot au plus tard le 11 janvier 2023 à 11h00 par mail à l'adresse de contact qu'ils auront indiquée dans le formulaire de participation en ligne et, à partir de cette information, auront une (1) semaine au plus pour y répondre.

En l'absence de réponse dans ce délai et s'il ne remplit pas les conditions générales d'utilisation inhérentes à chaque dotation mentionnée à l'article 6 du présent règlement de jeu, le gagnant perdra le bénéfice de son lot et un tirage au sort aura lieu parmi les Participants du Jour J pour le lot concerné.

#### ARTICLE 6 : DOTATION

Les dotations sont les suivantes :

#### Jeudi 1er décembre :

Deux (2) « entrées circuit semaine » pour les 24 Heures du Mans 2023 d'une valeur unitaire de 102 euros TTC

Deux (2) pass « RM Sotheby's » pour assister à la vente aux enchères RM Sotheby's le vendredi 9 juin 2023 (date à confirmer) et pour avoir accès à la structure d'exposition des voitures.

Valeur totale: 204 euros TTC + Valeur des pass « RM Sotheby's »: Lot non vendu au public – Non estimé.

## Vendredi 2 décembre :

Deux (2) « entrées circuit Week-end » pour les 24 Heures du Mans 2023 d'une valeur unitaire de 91 euros TTC.

Valeur totale : 2x 91 € = 182 € TTC

# Samedi 3 décembre :

Une (1) carte « essence » de Total Energies d'une valeur de 200 euros TTC (durée de validité à confirmer). Valeur totale : 200 € TTC

# Dimanche 4 décembre :

Une (1) manette Microsoft d'une valeur unitaire de 85 euros TTC.

Un (1) abonnement Microsoft de 3 mois de jeux d'une valeur unitaire de 50 euros TTC.

Valeur totale : 135 € TTC à la date du taux de change applicable au début du Jeu (prix initiaux en dollars américains).

## Lundi 5 décembre :

Une (1) veste Jacky ICKX LE MANS signée par Jacky ICKX d'une valeur de 485 euros TTC.



Un (1) sac 48H Jacky ICKX LE MANS d'une valeur de 455 euros TTC.

Valeur totale : 940 € TTC

### Mardi 6 décembre :

Un (1) coffret Centenaire de Biscuits 24 Heures LE MANS de LA SABLESIENNE avec une visite en français de la Biscuiterie ainsi qu'une dégustation (date à définir).

Valeur totale : 25 € TTC + Visite et dégustation : Lot non vendu au public – Non estimé.

#### Mercredi 7 décembre :

Un (1) blouson en daim Cifonelli 24H du Mans

Valeur totale : 950 € TTC

## Jeudi 8 décembre :

Une (1) miniature de la PEUGEOT 9X8 dédicacée par des pilotes des 24 Heures du Mans (14cm de large par 5cm de haut et 7cm de profondeur).

Valeur totale : 70 € TTC + valeur dédicaces non estimée.

## Vendredi 9 décembre :

Deux (2) entrées « semaine Paddock et Gridwalk » aux 24 Heures du Mans 2023

Valeur totale : 1 300 € TTC

### Samedi 10 décembre :

Un (1) Ouvrage « 100 ans de Légendes 1923-2023-24 Heures du Mans » Edition GRUND, dédicacé par les auteurs

Valeur totale : 49,95 € TTC + valeur dédicaces non estimée

# Dimanche 11 décembre :

Une (1) affiche de L'EQUIPE représentant une photographie « Premier départ » provenant du fond photographique du journal L'EQUIPE (51 cm x 34 cm - format classic l'Equipe).

Valeur totale : 99 € TTC

# Lundi 12 décembre :

Un (1) pack de notre partenaire The Outlierman comprenant :

- Une (1) paire de gants Arnage d'une valeur de 380 euros TTC
- Un (1) mouchoir de poche d'une valeur de 85 euros TTC
- Une (1) cravate d'une valeur de 150 euros TTC

Valeur totale : 615 € TTC

### Mardi 13 décembre :

Lot pour chacun des 3 gagnants du jour : un (1) Pack « CASTORE » d'une valeur de 70 euros TTC comprenant :

- Un (1) tee-shirt CASTORE « Blue Le Mans Tee » d'une valeur unitaire de 20 euros TTC
- Un (1) bon d'achat de 50 euros utilisable sur www.castore.com.

Valeur totale du lot pour chacun des trois gagnants : 70 € TTC

Valeur totale de la dotation du 13 décembre : 210 € TTC

## Mercredi 14 décembre

Deux (2) entrées « semaine Paddock et Gridwalk » aux 24 Heures du Mans 2023



Valeur totale : 1 300 € TTC

#### Jeudi 15 décembre :

Un ensemble d'affiches de la Collection « 24H LE MANS » The Automobilist

Valeur totale : 1 450 € TTC.

#### Vendredi 16 décembre :

Toute la collection des ouvrages 24H LE MANS des Editions GLENAT (9 ouvrages) et la future bande dessinée sur le Centenaire des 24 Heures du Mans 2023, dédicacée par les auteurs Editions Glénat.

Valeur totale : 150 € TTC + valeur dédicaces non estimée.

### Samedi 17 décembre :

Deux (2) places VIP pour le match MSB/CSP Limoges à Antarès (Le Mans) et un maillot dédicacé de l'équipe du MSB Le Mans

Valeur totale : 439 € TTC + valeur dédicaces non estimée.

# Dimanche 18 décembre :

Deux (2) « entrées circuit Week-end » pour les 24 Heures du Mans 2023

Un (1) vol en « Blimp » (dirigeable Goodyear) pendant la Course des 24 Heures du Mans 2023 le samedi de la Course (vol non vendu au public)

Valeur totale : 182 € TTC + valeur estimée à 300 € TTC (vol non vendu au public)

### Lundi 19 décembre :

Deux (2) « entrées circuit Week-end » pour les 24 Heures du Mans 2023

Un (1) livre annuel « 24 HEURES DU MANS 2022 » dédicacé par des Pilotes des 24 Heures du Mans.

Valeur estimée : 231 € TTC + valeur dédicaces non estimée.

#### Mardi 20 décembre :

Un (1) Tableau réalisé par Archimède de la Ferrari GTO Numéro 19 LE MANS 1962, 109 cm x 70 cm, laminage sur bois.

Valeur totale : 390€ TTC

# Mercredi 21 décembre :

Une (1) voiture miniature en Edition limitée spéciale TOYOTA GAZOO RACING signée des pilotes de Toyota Gazoo Racing. Référence : GR010 HYBRID DE 2021 sous un plexiglas (1 :18 model scale).

Valeur totale : 250 € TTC + valeur dédicaces non estimée

#### Jeudi 22 décembre :

Un ensemble de la gamme Chocolats 24H LE MANS de chez BELLANGER (les Damiers, Les Bugattises, Les Bolides- Hunaudières 1923/1969/1992/2017, tablettes 1923/1969/1992/2017) ainsi qu'une visite en français de la Chocolaterie BELLANGER au Mans pour deux personnes (disponibilité en janvier à partir du 10/01 du mardi au vendredi matin et en février du 01/02 au 17/02 du mardi au vendredi matin).

Valeur totale : 161 € TTC.

# Vendredi 23 décembre :

Un (1) baptême en prototype Hydrogène Mission H24 (date à définir avec le/la gagnant(e). Ce baptême sera effectué lors d'une journée de roulage organisée avec la Mission H24 sur le Circuit Bugatti au Mans ou sur le Circuit du Castellet.

Valeur totale : non commercialisé, valeur estimée à 3272 € TTC



#### Samedi 24 décembre :

Un (1) Pack Hospitalité Premium 24 Week-end comprenant deux (2) entrées Week-end et Grille de départ pour les 24 Heures du Mans 2023

Valeur totale: 3 100€ TTC

Les Participants devront remplir les conditions générales d'utilisation inhérentes à chaque dotation (exemples : taille, âge) pour pouvoir en bénéficier.

Ces dotations ne pourront donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

De plus, aucune réclamation ne saurait être formulée dans l'hypothèse où un gagnant n'aurait pas pu bénéficier de son lot du fait que les coordonnées communiquées lors de son inscription au Jeu seraient erronées ou imprécises.

### **ARTICLE 7: REMISE DES LOTS**

Les lots seront expédiés aux gagnants par voie postale ou lorsque cela est possible (exemple : e-billets), par mail, à compter de leur disponibilité et au plus tard le 17 février 2023 à 20h00. Les Participants sont toutefois informés que le lot attribué le 20 décembre (Tableau réalisé par Archimède) ne pourra pas être livré en dehors de la France Métropolitaine et de la Corse.

Toutefois, d'un commun accord, les lots pourront être retirés au siège social de l'Organisateur sous un délai d'un mois à compter du mail informant de la disponibilité des lots.

## ARTICLE 8: PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du Jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés » et conformément au règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données. Les Participants sont informés que les données nominatives sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Elles pourront également être utilisées par l'Organisateur pour l'envoi d'informations et d'offres commerciales, lorsque le Participant y aura expressément consenti lors de son inscription en cochant la case prévue à cet effet, les Participants restants libres de se désinscrire à tout moment des newsletters ainsi adressées.

La durée de conservation de ces données est de trois (3) ans.

Tous les Participants au Jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, d'un droit de limitation du traitement des données les concernant et d'un droit à la portabilité de leurs données. Toute demande devra être adressée à l'Organisateur à l'adresse suivante : ACO - Service Communication – Pôle Digital - Circuit des 24 Heures - 72019 Le Mans cedex 2 accompagnée d'une copie recto-verso d'un justificatif d'identité, ou à l'adresse suivante : dpo@lemans.org.



#### **ARTICLE 9: RESPONSABILITE**

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou toute cause indépendante de sa volonté, le Jeu devait être modifié, reporté, prolongé, écourté ou annulé.

L'Organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la Durée du Jeu et de reporter toute date annoncée.

Des additifs ou des modifications au présent règlement, peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu, sur la page de Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement.

## **ARTICLE 10: ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Le règlement sera envoyé, à titre gratuit, à quiconque en fait la demande à l'adresse suivante : ACO – Service Communication – Pôle Digital - Circuit des 24 Heures – 72019 Le Mans Cedex 2.

Les frais d'affranchissement (au tarif lent en vigueur) de la demande de règlement ainsi que les frais de connexion à internet (uniquement pour les personnes utilisant un compte débité au temps de connexion) seront remboursés sur simple demande adressée, dans un délai maximum de 2 semaines à compter de la fin du Jeu, à l'ACO –Service Communication – Pôle Digital - Circuit des 24 Heures – 72019 Le Mans Cedex 2.

L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé à ce Jeu ou tenté de le faire. Il ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

En cas de manquement de la part d'un Participant, l'Organisateur se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer une quelconque compensation.

# **ARTICLE 11: LITIGE**

Le présent règlement est soumis au droit français.

Toute contestation doit en priorité être signalée à l'Organisateur, et faire l'objet d'une tentative de règlement amiable.

Aucune contestation ne sera recevable un mois après la date de l'annonce des résultats. En l'absence d'accord amiable, tout litige relatif au présent règlement sera soumis à la juridiction exclusive du Tribunal situé au Mans spécialement déclaré compétent selon la législation en vigueur.